

Madame, Monsieur,

Pour votre information,

1) Dans le journal «La Presse de la Manche» du samedi 9 décembre, un article de la commune de Fermanville stipulait que Madame le Maire a évoqué une proposition de notre part de mettre en place une réflexion autour d'une fusion entre les deux communes. Il est vrai que j'ai annoncé que je ne briguerai pas un nouveau mandat et lors d'échanges avec certains conseillers municipaux, peu me semblent poursuivre leur fonction après cette mandature. mais tout peut changer en fin de mandat. Comment pourrais-je annoncer qu'il n'y aurait pas de candidats pour les élections municipales ? Je n'ai pas de boule de cristal pour affirmer ceci. J'ai reçu quelques mails me demandant où était la transparence et la communication telle que nous les décrivons depuis le début de cette mandature ? Afin de répondre à ces personnes, je ne peux communiquer quoi que ce soit sachant que nous n'avons pas encore eu de rencontre pour évoquer ce projet et que notre communication et notre transparence n'est pas à géométrie variable comme certains le stipulent.

L'origine de cette réflexion avec la commune voisine émane du trésorier des finances publiques qui nous suggère un rapprochement car les finances dans nos petites communes ne s'arrangent guère. La communauté d'agglomération du Cotentin prévoit certes pour les années à venir un fonds de concours beaucoup plus important qu'à l'heure actuelle mais sur les investissements seulement. Les aides ne pourront excéder 80% et la part communale restera d'au moins 20%. Pour le fonctionnement, il n'est pas étonnant que ce soit de plus en plus difficile quand on subit les augmentations massives sur les coûts d'énergie, les contrôles périodiques des bâtiments de notre collectivité, les frais de scolarité, le réseau incendie, etc...

De ce fait, seules les communes de plus grande importance pourront prétendre aux investissements. Depuis 3 années, les taux d'imposition de notre commune n'ont pas varié. Certains me certifient que si, car leurs impôts ont augmenté. Pour rappel, c'est seulement l'inflation sur la valeur locative du bien qui a subi l'augmentation. Vous pouvez le constater sur l'avis d'imposition ; le taux est identique à l'année précédente, soit 36.27%. Pour ceux qui souhaitent faire le calcul, prenez la valeur locative de votre imposition foncière car c'est le seul impôt que la municipalité peut encore utiliser pour tenter d'équilibrer son budget et multipliez là par le taux actuel de la commune de Fermanville qui est de 41.86% en bâti et 26.30% pour le non bâti.

Si vous souhaitez comparer avec la commune de Bretteville, le taux du bâti est de 47.59% et le non bâti de 56.23%.

La taxe d'habitation sur les toutes résidences principales n'existe plus depuis 2023 ainsi que la redevance télévision. (Gain non négligeable pour chaque foyer)

Allez, tous à votre calculette...

La trésorerie de Quettehou n'existe plus et c'est la trésorerie de Valognes qui gère notre commune depuis le 1^{er} septembre 2023.

Si notre communication n'est pas suffisamment claire et explicite, j'invite les personnes qui le souhaitent à venir à nos permanences sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la mairie. (lundi et jeudi de 17h00 à 18h30)

2) Fibre optique sur les secteurs du Castel et de l'Anse du Brick

Ces secteurs vont être éligibles à compter du 22 décembre 2023 pour les raccordements dès le début de l'année 2024.

J'invite les habitants de ces secteurs à prendre rendez-vous au près de leur opérateur de téléphonie. Pour les abonnés Orange, Mme Jordane Roptin a commencé son démarchage à domicile depuis 2 jours . Réservez lui le meilleur accueil . Elle va poursuivre la semaine prochaine. Vous pouvez l'appeler dès à présent au 0687334433.

Bien cordialement.

Thierry GERVAISE

Maire

2, Les grands chemins

50330 MAUPERTUS SUR MER

0233220213